

Des nouvelles formations sur les animaux pour la police

La FOCO, ou formation continue telle qu'on la désigne dans le jargon policier, s'étoffe d'année en année. En parler c'est évoquer aussi, dans le cadre (animalier) de ce numéro, les cours NAC (nouveaux animaux de compagnie). Et il y en a de plus en plus de ces «nouvelles» petites ou grosses bêtes qui apprivoisent nos logis, qui s'en échappent ou qu'on abandonne.



Pascal Petter
Secrétaire général
des Polices communales
vaudoises

Les agent-es de police, à qui toute question peut être posée en termes de sécurité personnelle, de circulation routière, de conflits de voisinage, de vols, etc., se voient parfois interpellés pour des situations particulières. Dans un passé relativement récent, appeler la police pour un problème d'animal de compagnie signifiait au pire une morsure de chien ou une invitation à récupérer un chat perché sur la faite d'un toit. De nos jours, libre circulation des personnes aidant, dopée par des sites internet dédiés, l'acquisition de reptiles, de rapaces, d'araignées et de tous autres prédateurs à poils ou à plumes devient banale. Une banalité que notre société moderne pense toujours pouvoir contrôler... jusqu'à un appel à la centrale d'alarme de la police!

Pourtant il était inoffensif, lui, le bébé boa

Que faire dès lors que l'on a affaire à un jeune boa constrictor émergeant, en quête de nouvelles sensations, de la cuvette des WC du voisin du dessus? Ou à une mygale descendant prestement le mur donnant sur la terrasse du voisin du dessous..., lequel, les doigts de pieds en éventail, étendu sur un gazon fraîchement tondu, porte fièrement sur le torse une souris blanche qu'un faucon pèlerin, soustrait lui aussi à la surveillance de son «maître», vient de cibler; avant de fondre sur elle (la souris) en piqué...

Sans formation ad hoc, et en l'absence des propriétaires concernés,

peut-être à même de savoir comment «procéder», la marge d'erreur d'une action policière potentielle grandit... et le danger d'endosser le rôle de victime collatérale aussi. Les cours NAC sont là pour anticiper ce type de situations (on pardonnera le caractère particulièrement fictif de l'exemple ci-dessus destiné à imaginer le propos; comme l'absence de nom de celui qui, finalement les jambes à son cou, a échappé aux attaques de la mygale et du faucon)!

La formation continue en bref...

Comme le professait un sage: «L'intelligence ce n'est pas (de faire) ce que l'on sait, mais ce qu'on fait quand on ne sait pas.» Le bon sens, parfois efficace dans une situation inédite, appelle aussi

à approfondir ses connaissances. La formation continue – toutes disciplines confondues – trouve ainsi sa pleine et entière pertinence. Des cours NAC ont ainsi été enseignés au personnel de police par des spécialistes animaliers, pour la première fois en 2019, avec des expert-es du zoo de la Garenne. Ces cours ont continué après la pandémie, avec une nouvelle édition le 15 novembre dernier, cette fois-ci au Tropiquarium de Servion. Le but? Enseigner à un maximum de collaboratrices et collaborateurs les bons gestes pour nombre de catégories d'animaux de compagnie, partis en villégiature.

Mais parler de formation continue, nouvelle, ne doit pas occulter toutes celles déjà existantes et renouvelées en



Concours annuel des conducteurs de chiens vaudois, organisé à Penthéraz les 12 et 13 octobre derniers par la Police cantonale vaudoise. Les lauréats sont de gauche à droite: Le sergent Stephan Paillard (2^e du classement) de la Police du Nord vaudois, le sergent-major Christophe Greffier (vainqueur du concours) de la Police Nyon Région et le brigadier Grégory Marchand (3^e) de la Police du Nord vaudois.



lien avec l'évolution de notre société. Chaque corps de police consacre ainsi, selon ses effectifs, des dizaines et des dizaines d'heures annuelles à une mise à niveau des connaissances ou des pratiques acquises à l'école de police: premiers secours, massage cardiaque, tir, dialogue avec les minorités, assistance auprès d'opprimés ou perfectionnement de conduite, en constituent quelques-unes.

... pour toutes et tous, dès la fin de la formation de base (FOBA)

Il y a aussi, et elles suscitent d'emblée la sympathie du public, les brigades canines que le canton et certains corps de police communaux entraînent quotidiennement. La recherche de personnes disparues, la détection de drogue, ou l'aide à l'intervention pour les brigades éponymes, par exemple, requièrent de la part du personnel et des « animaux enrôlés » une formation régulière et continue tout au long de leur carrière.

Des infrastructures adaptées aux besoins d'aujourd'hui et de demain, la

recherche inlassable d'une relève de qualité exigeant un encadrement professionnel « de sorte », ne sont pas de vains mots. Ils constituent l'un des objectifs majeurs d'une sécurité de proximité voulue et attendue par la population. Former le personnel signifie aussi former des cadres, des instructeurs et spécialistes appelés à transmettre leur savoir. L'aspirant-e terminant sa formation à l'académie de police, puis dans

son corps de police, en vue de l'obtention d'un brevet fédéral, devient avec le temps, selon ses compétences, ses aspirations et son travail, un-e interlocuteur-trice de qualité dans sa branche de prédilection. C'est dire combien est varié le métier de policier-ère: un seul métier certes, mais plusieurs professions à la clé quelle que soit la couleur des parements fièrement portés. ■

Des réglementations spécifiques pour les chiens

Certaines communes vaudoises ont intégré à leur règlement général de police des règles spécifiques pour les chiens. C'est le cas de la commune de Payerne, via l'article 72 de son règlement communal de police. Nombreuses sont aussi les Municipalités à proposer des cartes sur leur site internet afin d'informer les propriétaires de chiens des lieux où les canidés sont autorisés ou interdits dans leur commune. C'est aussi l'occasion pour les communes de rappeler que du 1^{er} avril au 15 juillet, il est obligatoire de tenir son chien en laisse en forêt, lisières de forêt et prairies attenantes, ce qui inclut les forêts situées en zone urbaine. Quelques communes, comme Lausanne, ont pour leur part créé des aires d'éducation canine ou des espaces pour chiens en liberté.

HENRY

recycling

VOS DÉCHETS, LE COMBUSTIBLE DU FUTUR !



Route de la Venoge 14
1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 0800 44 22 22
www.henry-recycling.ch

HENRY
TRANSPORTS

UNE MARQUE DE :